

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 7 JUILLET 2026**

DÉLIBÉRATION N°2026-235

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à dix-neuf heures, le
Présents : 62 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la
Absents excusés : 6 salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour, après
Pouvoirs : 7 convocation légale en date du 1^{er} juillet 2026, sous la
Votants : 69 Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. Thierry AUDIN, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Alberto COSTANTINI, MME Josiane BRUNEL, MME Céline CHARRIAUD, MME Elisa CHASSANG, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Éric GOMESSE, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Emmanuel HEBRARD, M. Hervé HUGON, M. Michaël MAURANNE, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Excusés :

M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Axel JOURQUIN, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Raymond SALVAN.

Pouvoirs :

MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Carine CASALS donne pouvoir à MME Léa ROCHETTE
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Matthieu DUDREUIL
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jean-Paul RESCHE donne pouvoir à M. Éric GOMESSE

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **10 JUIL. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **10 JUIL. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - AVANCEMENTS DE GRADE – PROMOTION INTERNE

RAPPORTEUR : Monsieur Michel BROUSSE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique énonçant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Vu le tableau des effectifs de Saint-Flour Communauté ;

Vu l'arrêté n°2021-341 en date du 11/01/2022 adoptant les lignes directrices de gestion de Saint-Flour Communauté à compter du 01/01/2022 ;

Vu la délibération n°2023-032 en date du 27 février 2023 relative au régime indemnitaire de Saint-Flour Communauté ;

Vu la délibération n°2025-158 en date du 7 juillet 2025 relative à la mise en place d'une prime liée à la spécificité « travail fréquent les dimanches et/ou les jours fériés » dans le cadre des cycles de travail ;

Vu la délibération 2025-297 en date du 17/12/2025 fixant les ratios promus / promouvables pour l'année 2026 ;

Vu le tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026 et la liste d'aptitude établie par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cantal au titre de la promotion interne ;

Considérant qu'il est proposé l'ouverture des grades d'avancement tels qu'indiqués ci-dessous ;

Précisant que ces modifications, préalables à la nomination, entraînent la suppression de l'emploi d'origine, le toilettage de postes ouverts obsolètes dans leur description et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement ;

Serv.	Durée	Grade / Nb heure		Nombre de poste(s)	Date d'effet	Rémunération
Services Techniques	En cas d'emploi contractuel :	<u>Création</u> :	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/08/2026	Filière Technique Cadre d'emploi des adjoints techniques Grille Catégorie C De IB 368 / IM 367 Jusqu'à IB 486 / IM 425
	CDD de 1 à 3 ans (renouvelable dans la limite totale de six ans) ou CDI (si éligible).	<u>Suppression</u> :	Adjoint technique Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/08/2026	En fonction de la situation statutaire et/ou de l'expérience professionnelle Selon les grilles en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026 et mises à jour ultérieures.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIBERATION
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

Pool secrétaires de mairies	En cas d'emploi contractuel : CDD de 1 à 3 ans (renouvelable dans la limite totale de six ans) ou CDI (si éligible).	<u>Création</u> :	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/08/2026	Filière Administrative Cadre d'emploi des adjoints administratifs Grille Catégorie C De IB 368 / IM 367 Jusqu'à IB 486 / IM 425
		<u>Suppression</u> :	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} Classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/08/2026	
Conservatoire	En cas d'emploi contractuel : CDD de 1 à 3 ans (renouvelable dans la limite totale de six ans) ou CDI (si éligible).	<u>Création</u> :	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} Classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/01/2027	En fonction de la situation statutaire et/ou de l'expérience professionnelle Selon les grilles en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026 et mises à jour ultérieures.
		<u>Suppression</u> :	Adjoint administratif Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/01/2027	
Lecture Publique	En cas d'emploi contractuel : CDD de 1 à 3 ans (renouvelable dans la limite totale de six ans) ou CDI (si éligible).	<u>Création</u> :	Adjoint Animation principal de 2 ^{ème} classe Temps complet - 20/35 ^{ème}	1	01/09/2026	Filière Animation Cadre d'emploi des adjoints d'animation Grille Catégorie C De IB 368 / IM 367 Jusqu'à IB 486 / IM 425 En fonction de la situation statutaire et/ou de l'expérience professionnelle Selon les grilles en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026 et mises à jour ultérieures.
		<u>Suppression</u> :	Adjoint Animation Temps complet - 20/35 ^{ème}	1	01/09/2026	

Centre Aqua	En cas d'emploi contractuel : CDD de 1 à 3 ans (renouvelable dans la limite totale de six ans) ou CDI (si éligible).	<u>Création</u> :	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} Classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/09/2026	Filière Sportive Cadre d'emploi des Educateurs des APS Grille Catégorie B De IB 446 / IM 397 Jusqu'à IB 707 / IM 592
		<u>Suppression</u> :	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} Classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/09/2026	En fonction de la situation statutaire et/ou de l'expérience professionnelle Selon les grilles en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026 et mises à jour ultérieures.
Activités de Pleine Nature	En cas d'emploi contractuel : CDD de 1 à 3 ans (renouvelable dans la limite totale de six ans) ou CDI (si éligible).	<u>Création</u> :	Animateur principal de 2 ^{ème} Classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/01/2027	Filière Animation Cadre d'emploi des Animateurs Grille Catégorie B De IB 401 / IM 376 Jusqu'à IB 638 / IM 539
		<u>Suppression</u> :	Animateur Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	01/01/2027	En fonction de la situation statutaire et/ou de l'expérience professionnelle Selon les grilles en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026 et mises à jour ultérieures.

Développement	En cas d'emploi contractuel :	<u>Création</u> :	Attaché Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	A compter du 01/08/2026	Filière Administrative Cadre d'emploi des Attachés Grille Catégorie A
	CDD de 1 à 3 ans (renouvelable dans la limite totale de six ans) ou CDI (si éligible).	<u>Suppression</u> :	Rédacteur principal de 1 ^{ère} Classe Temps complet - 35/35 ^{ème}	1	Dans les 6 mois à compter de la date de nomination	De IB 367 / IM 366 Jusqu'à IB 558 / IM 478 En fonction de la situation statutaire et/ou de l'expérience professionnelle Selon les grilles en vigueur au 1 ^{er} janvier 2026 et mises à jour ultérieures.

Considérant que ces emplois pourront être pourvu par des agents contractuels dans les conditions prévues à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique, notamment en cas de vacance de poste consécutive au départ du fonctionnaire titulaire (mutation, détachement, disponibilité ou autre situation statutaire) ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **ADOpte les créations et suppressions de postes telles que précisées ci-dessus ;**

✚ **Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ces avancements ;**

✚ **DECIDE DE MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence ;**

✚ **DECIDE DE PRÉVOIR au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de ces emplois.**

POUR : 69 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260707-DELIB2026-235-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026